



RÉISERBANN
d'Réiser Gemeng

2023

PLAN D'ACTION LOCAL POUR L'ÉGALITÉ

ÉLABORÉ EN APPLICATION DE LA CHARTRE EUROPÉENNE
POUR L'ÉGALITÉ DES FEMMES ET DES HOMMES DANS
LA VIE LOCALE.

Berchem
Bivange
Crauthem
Kockelscheuer
Livange
Peppange
Roeser



- 4 La Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale et le Plan d'action communal pour l'égalité des femmes et des hommes de la commune de Roeser
- 8 **Article 1** : La responsabilité politique
Article 4 : L'engagement publique pour l'égalité
- 10 **Article 2** : La représentation politique
Article 3 : La participation à la vie politique
- 14 **Article 7** : La bonne administration et consultation
- 16 **Article 10** : Les discriminations multiples
Article 18 : L'inclusion sociale
- 20 **Article 11** : Le rôle de l'employeur
- 22 **Article 13** : L'éducation et la formation continue
Article 6 : Contrer les stéréotypes
- 28 **Article 14** : Santé
Article 15 : Soins et services sociaux
- 32 **Article 16** : La garde des enfants
- 36 **Article 19** : Le logement
- 38 **Article 22** : La violence sexuée

LA CHARTE EUROPÉENNE POUR L'ÉGALITÉ DES FEMMES ET DES HOMMES DANS LA VIE LOCALE

Une Charte invitant les collectivités territoriales à utiliser leurs pouvoirs et leurs partenariats
en faveur d'une meilleure égalité pour toutes et tous

Je soussigné(e) Tom JUNGEN
en ma qualité de bourgmestre
de la Commune de Roeser (Grand-Duché de Luxembourg)

confirme que la collectivité susmentionnée s'engage formellement à adhérer à la Charte européenne pour l'Égalité des Femmes
et des Hommes dans la Vie Locale, et à se conformer à ses dispositions, et que je suis dûment mandaté(e) pour agir ici en son nom.

Signature

Date.....9 novembre 2021



Je ferai parvenir une copie dûment complétée et signée de ce formulaire au Conseil des Communes et Régions d'Europe,
initiateur de la Charte, à l'adresse suivante :



Le Secrétaire Général
Conseil des Communes et Régions d'Europe
15 rue de Richelieu
F-75001 Paris - France

La Charte européenne
pour l'égalité des femmes et des hommes
dans la vie locale et le Plan d'action communal
pour l'égalité des femmes et des hommes
de la commune de Roeser

Le contexte

En 2005 fut lancé le projet « La ville pour l'égalité » par le Conseil des Communes et des Régions d'Europe (CCRE), la Fédération des associations nationales de collectivités territoriales, dont le SYVICOL (Syndicats des Villes et Communes Luxembourgeoises) est membre, et ceci avec le soutien de la Commission européenne. Le projet a fait naître l'idée d'élaborer une Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale. Cette Charte a été créée par les élu*es et expert*es de plus d'une trentaine de pays. Le but du contenu de cette Charte est de proposer un programme pour une politique communale d'égalité des femmes et des hommes.

En date du 08 novembre 2021 la commune de Roeser a signé officiellement cette charte européenne. La charte n'est pas juridiquement contraignante, mais sa signature exige un engagement politique et moral de la part des autorité*es communales. Avec sa signature, la commune s'engage à respecter ces valeurs de la charte et à cette fin décide à établir un plan d'action communal.

Le plan d'action

Suite à la signature officielle de la charte européenne, le conseil communal a chargé une consultante externe, d'accompagner la commission de l'égalité des chances de procéder à la mise en œuvre du plan d'action de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale de Roeser. Etant donné que ledit plan englobe différents champs d'actions comme le social ou la jeunesse, il a été décidé de créer un groupe de travail avec les 3 commissions représenté par Angelo Lourenço, Giovanna Guden, Jill Kettel, Sonia Pimenta, Thierry Raguet et Joseph Storn. Les membres du groupe de travail sont des femmes et hommes engagé*es dans la vie communale. Les membres de ce groupe de travail, sont aujourd'hui d'autant plus fiers de vous présenter ce projet très ambitieux qui est le fruit d'une forte motivation et détermination nécessaire à la réalisation d'un tel projet d'une commune égalitaire.

En principe, toutes les dispositions et valeurs de la Charte doivent être transposées. Sachant qu'il est difficile qu'une commune puisse réaliser toutes les actions prévues d'un seul coup, nous voulons définir avec ce plan d'action les objectifs et priorités de la commune, les mesures qu'elle doit et veut prendre et les ressources qu'elle compte y affecter pour avancer dans l'égalité des femmes et des hommes sur son territoire.

La Charte se fonde sur six principes de bases et compte 30 articles. Les six principes fondamentaux de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale sont les suivants :

1. L'égalité des femmes et des hommes constitue un droit fondamental

Ce droit doit être mis en œuvre par les exécutifs locaux et régionaux dans tous les domaines exigeant leurs responsabilités, ce qui inclut leur obligation d'éliminer toutes formes de discrimination, qu'elles soient directes ou indirectes.

2. Afin d'assurer l'égalité des femmes et des hommes, les discriminations multiples et les obstacles doivent être évités

Les discriminations multiples et les préjugés, outre ceux concernant le sexe, fondés sur la race, la couleur, les origines ethniques et sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toutes autres opinions, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge, l'orientation sexuelle ou le statut socio-économique doivent être évités afin de traiter de l'égalité les femmes et les hommes.

3. La participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision est un préalable de la société démocratique

Le droit à l'égalité des femmes et des hommes requiert que les autorités locales et régionales prennent toutes les mesures et adoptent toutes les stratégies appropriées pour promouvoir une représentation et une participation équilibrée des femmes et des hommes dans toutes les sphères de la prise de décision.

4. L'élimination des stéréotypes sexués est indispensable pour l'instauration de l'égalité des femmes et des hommes

Les autorités locales et régionales doivent promouvoir l'élimination des stéréotypes et des obstacles sur lesquels se fondent les inégalités du statut et de la condition des femmes et qui conduisent à l'évaluation inégale des rôles des femmes et des hommes en matière politique, économique, sociale et culturelle.

5. L'intégration de la dimension du genre dans toutes les activités des collectivités locales et régionales est nécessaire pour faire avancer l'égalité des femmes et des hommes

La dimension du genre doit être prise en compte dans l'élaboration des politiques, des méthodes et des instruments qui affectent la vie quotidienne de la population locale. Cette dimension se mesure à l'aide des techniques de l'intégration du genre dans toutes les politiques et la prise en considération du genre dans l'élaboration et l'analyse de budgets. A cette fin, l'expérience de la vie locale des femmes, y comprises leurs conditions d'existence et de travail, doivent être analysées et prises en compte.

6. Des plans d'action et des programmes adéquatement financés sont des outils nécessaires pour faire avancer l'égalité des femmes et des hommes

Les exécutifs locaux et régionaux doivent élaborer des plans d'action et des programmes et veiller à leur mise en œuvre avec les moyens et les ressources, tant financiers qu'humains nécessaires.

Le plan d'action pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale de la commune de Roeser

Le plan d'action énumère un certain nombre d'actions en relation avec une sélection d'articles de la charte. Ce plan est destiné à fournir un aperçu global de la politique communale de Roeser en matière d'égalité entre femmes et hommes.

- Il reprend, d'un côté, des mesures déjà en place qui sont à continuer et à fortifier. Ceci implique la consolidation des efforts entrepris jusqu'à présent.
- D'un autre côté, il reprend des mesures récentes qui viennent d'être implantées et celles projetées pour les années à venir tout en stimulant les efforts à prendre.
- Le plan d'action permet de rendre la politique communale concernant l'égalité entre les femmes et les hommes plus visible dans sa globalité. Les progrès peuvent et doivent être mesurés.
- Par le biais du plan d'action, la politique de l'égalité entre les femmes et les hommes sera intégrée d'une manière transversale dans les différents domaines politiques de la commune.

Un pacte communal pour un meilleur « vivre ensemble » entre femmes et hommes non-luxembourgeois-es devraient suivre.

Les objectifs devraient :

- favoriser la mise en œuvre concertée d'actions en vue d'une meilleure intégration de personnes immigrées et des jeunes,
- encourager l'administration communale et les structures locales à s'engager dans des projets participatifs,
- aider et accompagner les services communaux et les structures locales intéressés dans la réalisation des actions interculturelles,
- soutenir la sensibilité permanente aux problèmes d'intégration des habitants non-luxembourgeois.

Le plan d'action englobe les mesures en cours et les mesures projetées en matière de politique sociale et en faveur de l'inclusion sociale et professionnelle des personnes défavorisées. Il prend également en compte les mesures entamées et projetées en faveur des personnes à mobilité réduite ou des personnes à besoins spécifiques.

Un plan d'action pour l'égalité entre hommes et femmes et l'inclusion de tous et toutes dans le sport incluant une charte pour les associations sportives de la commune pourrait être élaboré avec le coordinateur sportif de la commune.

Le plan d'action est proposé pour une durée de cinq ans

Par cet engagement les responsables politiques et administratifs assurent la mise en œuvre des actions et mesures proposées par la charte sur le terrain communal. L'égalité entre femmes et hommes est de la responsabilité prioritaire politique et administrative de tous les acteurs et actrices impliqués.

La commission à l'égalité des chances entre femmes et hommes de la commune de Roeser recommande fortement aux responsables politiques de créer un « service à l'égalité des chances ». Ce service sera chargé de la coordination des actions prioritaires y afférentes et définies dans le présent plan d'action pour l'égalité entre femmes et hommes dans la vie locale.

Les activités communales et locales de la commune de Roeser prévues par un pacte d'un meilleur vivre ensemble ou un plan d'action éventuel pour la jeunesse pourraient être également coordonnées par ce « service à l'égalité des chances » de la commune.

Concernant ce plan d'action, un rapport d'évaluation sera établi après quatre ans, soit par le « service à l'égalité des chances » créé, soit par la commission à l'Égalité de chances. Le rapport sera présenté aux responsables politiques et servira de base de discussion et de réflexion afin d'établir un autre plan d'action suivant toujours visant une politique d'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale de Roeser.

Article 1 : La responsabilité politique

Article 4 : L'engagement publique pour l'égalité



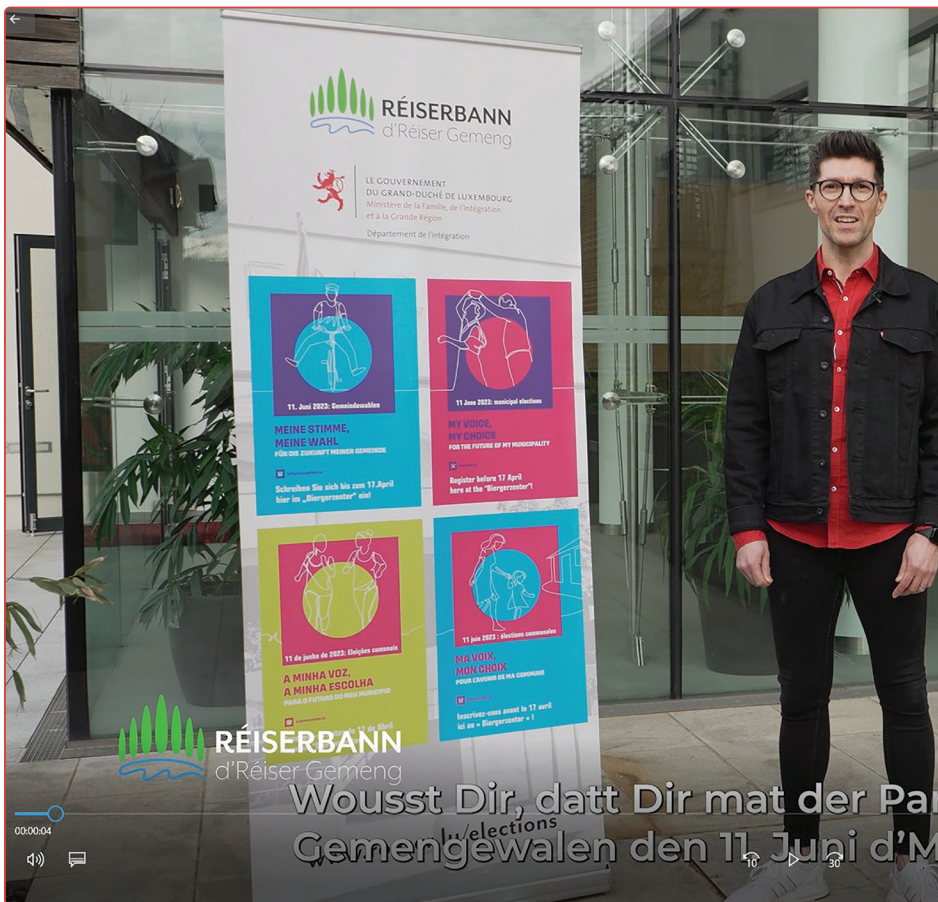
La politique reconnaît l'importance d'une société égalitaire et s'engage publiquement à appliquer le principe de l'égalité des femmes et des hommes.

Objectifs	Actions et mesures	Responsables	Partenaires	Délais	Ressources / Coûts
Réaliser la signature de la Charte et établir un Plan d'action	- Approbation et signature de la Charte par le conseil Communal	- Collège échevinal - Conseil communal	- GT ¹ - Experts.es	En cours 2022	Néant
Présenter le Plan d'action au Conseil communal et voter le Plan d'Action	- Présenter et discuter au conseil communal des actions en faveur de l'égalité et de l'inclusion	- Collège échevinal - Conseil communal	- GT - Experts.es	Début 2023	Néant
Définir les priorités en faveur d'une politique d'égalité au niveau communal	- Adopter une déclaration d'intention à l'occasion du prochain accord de coalition	- Partis politiques	- Population locale - Autorité locale	Collège échevinal issu des élections communales 2023	Budgets à prévoir selon les priorités définies
Rendre public l'engagement politique en faveur d'une politique d'égalité des genres	- Communiquer aux citoyens la signature de la charte et du plan d'action via : - La publication sur le site web - La réalisation d'un dépliant transmis à l'ensemble des citoyens - La mise en place de politiques futures égalitaires comprises dans le budget communal	- Collège échevinal - Conseil communal	- GT - Experts.es	A partir de fin 2022	Faible
Rendre public l'engagement politique	- Présenter et discuter du plan d'action et des actions prévues au sein des commissions consultatives	- GT	- Experts.es	Début 2023	Néant - Faible
Veiller à maintenir une politique budgétaire conforme à l'égalité des genres	- Réaliser des évaluations périodiques avec les autorités locales pour garantir une politique d'égalité des genres	- Collège échevinal	- Experts.es	/	Budgets à prévoir selon les devis des expert(e)s

1 Le GT représente un groupe de travail qui se constituera de plusieurs membres issus de la commission sociale, des jeunes et de l'égalité des chances.

Article 2 : La représentation politique

Article 3 : La participation à la vie politique



La commune s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour défendre et soutenir activement une représentation équilibrée femmes et hommes dans la prise de décision politique.

Objectifs	Actions et mesures	Responsables	Partenaires	Délais	Ressources / Coûts
Promouvoir les candidatures des résidents.es étrangers féminins et masculins sur les listes électorales	- Aborder activement des candidats.es afin de les inscrire sur les listes électorales et promouvoir l'engagement politique communal	- Responsables des partis	- Commissions consultatives	Dès maintenant	Néant
Sensibiliser les citoyens.nes sur le principe d'une représentation politique équilibrée selon le genre	- Partager les dépliants et mener des actions : « Votez Égalité »	- Collège échevinal - Conseil communal	- Commissions de l'égalité des chances et sociale - Représentants du MEGA	Début 2023	Faible
Soutenir les femmes candidates aux élections communales	- Réaliser et diffuser un dépliant mentionnant toutes les candidates des parties politiques - Créer une action où les candidates se présentent au grand public	- Collège échevinal - Conseil communal	- Commission de l'égalité des chances et sociale - Représentants du MEGA	Début 2023	Faible
Détenir une représentation équilibrée selon le genre dans les commissions consultatives	- Promouvoir une représentation équilibrée des genres et des nationalités dans les commissions consultatives et dans les syndicats communaux via une déclaration officielle mené par les autorités locales	- Collège échevinal - Conseil communal	- Commission de l'égalité des chances, sociale et des jeunes	2 ^{ème} semestre : après les élections communales	Néant
Garantir une représentation et un partage non-stéréotypé des responsabilités au sein des commissions consultatives	- Mener une représentation et un partage de charges, de tâches et de missions non-stéréotypées parmi les membres présents au sein des syndicats et des commissions communales	Responsables politiques après les élections. Déclaration politique communale	- Commission de l'égalité des chances - Commission sociale	2 ^{ème} semestre : après les élections communales	Néant

La commune s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour défendre et soutenir activement une représentation équilibrée femmes et hommes dans la prise de décision politique.

Objectifs	Actions et mesures	Responsables	Partenaires	Délais	Ressources / Coûts
Encourager la participation à la vie politique de jeunes parents	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser les réunions et promouvoir la participation aux conseils communaux, de manière à ce que des jeunes parents puissent également s'engager en politique - Mise en place d'un système de garde d'enfants adapté (gratuité de garde d'enfants pendant les séances du conseil communal) 	<ul style="list-style-type: none"> - Collège échevinal - Conseil communal 		Dès maintenant	Faible
Augmenter la représentation des résidents étrangers féminins et masculins au sein des commissions consultatives	<ul style="list-style-type: none"> - Les interpeller et encourager explicitement – sensibiliser les membres des commissions à la diversité et à l'échange qui favorise le partage et l'échange 	<ul style="list-style-type: none"> - Collège échevinal - Conseil communal 	- Commission d'intégration	2 ^{ème} semestre : après les élections communales	Néant
Soutenir les jeunes dans la participation à la vie publique et civique en les consultant sur leurs besoins et intérêts et en les impliquant activement dans la mise en place d'actions concrètes	<ul style="list-style-type: none"> - Créer et établir un forum des jeunes afin de consulter des jeunes sur leurs besoins et de réfléchir à des projets d'aménagement publics adaptés aux besoins et intérêts de ces derniers p.ex. 	<ul style="list-style-type: none"> - Collège échevinal - Conseil communal 	<ul style="list-style-type: none"> - Maison relais - Groupe de travail jeunes² 	2 ^{ème} semestre : après les élections communales * À tout moment quand il a y des projets qui peuvent les concerner	Faible

2 Le GT (groupe de travail) jeunes se constituera de membres issus de la commission de l'égalité des chances, de la jeunesse et sociale.

La commune s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour défendre et soutenir activement une représentation équilibrée femmes et hommes dans la prise de décision politique.

Objectifs	Actions et mesures	Responsables	Partenaires	Délais	Ressources / Coûts
Soutenir la participation des personnes du troisième âge à la vie publique et civique	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des échanges réguliers sous forme de « cafés discussions » menés par une personne externe - Réaliser des formations, p.ex « silver surfer » Hackatons », « internet survival guide », etc. - Mener des séances d'informations sur les modalités de la retraite 	<ul style="list-style-type: none"> - Collège échevinal - Conseil communal 	<ul style="list-style-type: none"> - Club Senior Eist Heem - Gero Kompetenz-zenter - Commission sociale 	À tout moment quand il a y des projets qui peuvent les concerner	Moyen
Évaluer la mise en place du plan d'action afin de promouvoir l'égalité des genres au niveau communal dans le but de professionnaliser les engagements prises par un-e employé.e		<ul style="list-style-type: none"> - Collège échevinal - Conseil communal - Délégué.e du personnel 		2 ^{ème} semestre : après les élections communales	Élevée



Article 7 : La bonne administration et consultation



MIR SI RÉISERBANN
all zesummen





STAMINET

18.04.2023 **19H30**

 **CRAUTHEM
BUVETTE DU HALL OMNISPORTS
29, RUE ALEXANDRE SCHINTGEN**

Bienvenue à ROESER

PRÉSENTATION DE LA COMMUNE
POUR LES NOUVEAUX HABITANTS



La commune reconnaît que les femmes et les hommes ont le droit de voir leurs affaires traitées avec égalité, impartialité et justice dans un délai raisonnable.

Objectifs	Actions et mesures	Responsables	Partenaires	Délais	Ressources / Coûts
Informer les nouveaux.Iles résidents.es sur les offres sociales, sportives culturelles et éducatives proposées sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un carnet de bienvenue en minimum quatre langues - Organiser une soirée d'accueil ouverte à l'ensemble de la population locale afin de stimuler un partage et une rencontre - Garantir un service d'interprétation 	<ul style="list-style-type: none"> - Collège échevinal, - Service communication - Secrétariat communal - Service population - Service réception 	<ul style="list-style-type: none"> - Commission de l'égalité des chances - Commission sociale 	Récurrentes	Faible
Former le personnel communal à l'accueil et à la communication interculturelle	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer des formations interculturelles par ex. via l'INAP (Int.) - Proposer des coachings orientés sur leurs tâches professionnelles - Instaurer une culture ou toute personne, en dépit de son orientation sexuelle, religion et origine est traitée avec respect et bienveillance 	<ul style="list-style-type: none"> - Collège échevinal, - Service du personnel 	<ul style="list-style-type: none"> - INAP - ASTI - Respect.lu 	Récurrentes	Faible
Garantir une transmission neutre et impartiale dans la diffusion de documents émis par l'administration communale	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre à jour, contrôler et corriger tous les documents émis par l'administration communale 	<ul style="list-style-type: none"> - Collège échevinal - Service communication 			Faible
Promouvoir des canaux de communication en langage simple (leichte Sprache)	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre à jour des documents et des formulaires officiels importants dans un langage simple 		<ul style="list-style-type: none"> - APEMH- Klaro 		Faible sauf si formation par une personne externe
Garantir une impartialité dans le traitement des affaires administratives	<ul style="list-style-type: none"> - Gérer un calendrier des demandes et revoir les procédures et l'organisation interne de la commune 	<ul style="list-style-type: none"> - Collège échevinal - Services communaux concernés 			Néant
Garantir dans toute communication communale (interne et externe) le traitement de l'égalité des genres	<ul style="list-style-type: none"> - Adopter une communication externe et interne conforme à l'engagement de la Charte, notamment dans la communication de toutes les actions et projets menés 	<ul style="list-style-type: none"> - Collège échevinal - Service communication - Secrétariat communal 	INAP		Néant - Faible sauf si formation du personnel nécessaires

Article 10 : Les discriminations multiples

Article 18 : L'inclusion sociale



La commune s'engage au-delà de l'égalité des femmes et des hommes à lutter contre toutes formes de discrimination basées sur la race, l'origine sociale ou ethnique, la langue, les opinions politiques, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle.

Objectifs	Actions et mesures	Responsables	Partenaires	Délais	Ressources / Coûts
Soutenir les familles monoparentales dans leur vie quotidienne	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager les actions menées par des associations comme la « Elterenschoul » (rencontre informelle sur les plaines de jeux) - Mener un forum en ligne et réaliser une brochure et / ou vidéo d'information pour les jeunes - Disposer d'un espace de rencontre où des enfants et parents peuvent s'échanger 	<ul style="list-style-type: none"> - Collège échevinal - Commission sociale - Service communication 	- CFFM		Faible - Moyen
Promouvoir le rôle des pères dans l'éducation des enfants	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre à disposition un lieu de rencontre, en organisant des activités ciblées, p.ex. « Spillnomëtteg » ou « Pappendagsbrunch » à la Maison Relais ou à la crèche communale 	<ul style="list-style-type: none"> - Collège échevinal, - Commission sociale, de l'égalité des chances, - Maison relais et crèches 	- InfoMann		Faible
Promouvoir l'intégration des femmes et des hommes immigrés.es et réfugiés.es en prenant en compte les différences culturelles liées au genre	<ul style="list-style-type: none"> - Accueillir les nouveaux habitants et l'ensemble de la population locale - Organiser des rencontres informelles avec la population locale, comme p.ex. la fêtes des voisins, la fête de la culture en collaboration - Promouvoir les projets scolaires comme p.ex. « engem Kand eng Stäip gin » - Mettre en place des projets soutien scolaire gratuit (enfants en situation d'échec scolaire ou nécessitant de cours d'appui scolaires) - Proposer des séances d'informations dans le domaine de l'orientation professionnelle proposée par l'ADEM en collaboration avec Zarabina asbl 	<ul style="list-style-type: none"> - Collège échevinal - Commission de l'intégration, de l'égalité des chances, scolaire et sociale 	- Zarabina		Moyen

La commune s'engage au-delà de l'égalité des femmes et des hommes à lutter contre toutes formes de discrimination basées sur la race, l'origine sociale ou ethnique, la langue, les opinions politiques, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle.

Objectifs	Actions et mesures	Responsables	Partenaires	Délais	Ressources / Coûts
Lutter contre les stéréotypes de la population LGBTIQ+	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer des séances d'informations sur les thématiques LGBTIQ+ comme p.ex. avec l'asbl LEQGF (https://www.leqgf.lu) - Discuter avec les services sociaux et les parents concernés sur leurs besoins d'entraide nécessaires - Résolution « zone de liberté » et visualiser cette déclaration de manière active LGBTIQ+ en repeignant un banc public et deux bacs à fleurs aux couleurs de l'arc-en-ciel. Une plaque indiquera que ce banc et ces deux bacs à fleurs symbolisent un « lieu en toute sécurité » que la commune de Roeser souhaite offrir aux personnes LGBTIQ+ - Ajouter le drapeau LGBTIQ+ sur le site web de la commune 	<ul style="list-style-type: none"> - Collège échevinal - Commissions de l'égalité des chances, scolaire et sociale 	Communauté LGBTIQ		Moyen



Article 11 : Le rôle de l'employeur



La commune intègre dans sa politique du personnel le droit à l'égalité des genres.

Objectifs	Actions et mesures	Responsables	Partenaires	Délais	Ressources / Coûts
Mener une analyse de la structure de la structure du personnel communal	- Réaliser un diagnostic concernant les structures du personnel de la commune	- Collège échevinal - Service du personnel	- Commission de l'égalité des chances - Experts.es externes		Moyen (selon le devis posé par les experts externes)
Établir un plan interne à l'égalité promouvant l'égalité des genres dans l'administration et les différents services communaux	- Veiller aux effets de la discrimination positive pour certains secteurs - Définir des moyens d'actions spécifiques avec les délégués.es du personnel et le.la délégué.e à l'égalité	- Collège échevinal - Service du personnel	- Délégués.es du personnel et à l'égalité - Experts.es externes		Moyen (selon le devis posé par les experts externes)
Assurer l'égalité des genres lors du recrutement	- Mener des grilles d'évaluation pour le recrutement : qualifications, compétences et expérience équivalente - la personne appartenant au sexe sous-représenté dans le service - Promouvoir cette stratégie lors de l'annonce du poste à pouvoir « Bewerber*innen » (m.w.d.) « Nous encourageons les candidatures féminines autant que masculins et divers »	- Collège échevinal - Service du personnel - Secrétariat communal	- Délégué.e à l'égalité		Néant
Soutenir le personnel communal dans la conciliation de la vie familiale et professionnelle	- Promouvoir l'horaire mobile - Analyser la possibilité du télétravail pour différents postes et mettre en place une réglementation interne avec la délégation adaptée à la loi du travail en vigueur - Promouvoir pour le père le congé pour raisons familiales, le travail à mi-temps et le congé sans solde	- Collège échevinal - Service du personnel - Secrétariat communal	- Délégué.e à l'égalité - Experts.es externes		Moyen

Article 13 : L'éducation et la formation continue

Article 6 : Contrer les stéréotypes



La commune s'engage dans les limites de ses compétences de promouvoir l'égalité dans les domaines de l'éducation et de la formation continue.

Ainsi elle mènera des actions de prévention sur la thématique des préjugés, des pratiques, des expressions verbales et des images fondées sur la supériorité ou l'infériorité en fonction de la couleur, de l'origine ethnique, de la culture ou de la classe sociale de chaque individu.

Objectifs	Actions et mesures	Responsables	Partenaires	Délais	Ressources / Coûts
Veiller aux actions positives contre les stéréotypes et les préjugés par rapport à l'éducation, la formation, les études universitaires des jeunes et l'emploi.	<ul style="list-style-type: none"> - Établir un échange régulier avec les entreprises installées sur le territoire de la commune dans le but d'offrir aux jeunes de la commune des stages ou des emplois - Encourager et organiser une journée porte ouverte (ex. Roeserbann) 	<ul style="list-style-type: none"> - Collège échevinal - Direction scolaire - Commission scolaire et sociale 	<ul style="list-style-type: none"> - ADEM - Entreprises établis au sein de la commune 		
<p>Informer les exigences du marché de l'emploi et de la formation et réaliser des brochures.</p> <p>Éliminer les préjugés par rapport aux personnes à la recherche de travail et les soutenir dans leurs processus d'insertion socio-professionnelle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un conseil (1x par mois) pour les personnes à la recherche de travail et en quête d'orientation professionnelle (Zarabina & Youth4work) 	<ul style="list-style-type: none"> - Collège échevinal - Commission de l'égalité des chances 	<ul style="list-style-type: none"> - Zarabina - Youth4work 		Faible à Moyen
Promouvoir les métiers de l'artisanat, de l'apprentissage pour adultes et les professions innovantes autour des nouvelles technologies	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser de manière régulière des « Boys- and Girlsday » dans les entreprises de la commune - Encourager les entreprises artisanales à offrir des places d'apprentissages aux jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> - Collège échevinal - Service du personnel - Direction scolaire - Commission de l'égalité des chances 	<ul style="list-style-type: none"> - Entreprises - Service d'orientation - ADEM 		Faible à moyen. (dépend des ressources à mettre en place)
Soutenir l'inclusion sociale par l'apprentissage des langues	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer des cours de langues (LU, FR, EN, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Collège échevinal 		En cours	Moyen

La commune s'engage dans les limites de ses compétences de promouvoir l'égalité dans les domaines de l'éducation et de la formation continue.

Ainsi elle mènera des actions de prévention sur la thématique des préjugés, des pratiques, des expressions verbales et des images fondées sur la supériorité ou l'infériorité en fonction de la couleur, de l'origine ethnique, de la culture ou de la classe sociale de chaque individu.

Objectifs	Actions et mesures	Responsables	Partenaires	Délais	Ressources / Coûts
Organiser des séances d'informations et de rencontres autour de la thématique du bénévolat (bourse du bénévolat dans ma commune)	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter l'activité bénévole dans la commune dans le but de favoriser l'apprentissage non-formel, l'intégration professionnelle et associative des jeunes, des personnes immigrées et de toute personne à la recherche d'un emploi, (crèche, MR, Club Senior Eist Heem...) - Remettre un certificat donnant des informations sur les compétences acquises 	<ul style="list-style-type: none"> - Collège échevinal - Commissions jeunesse et sociale - Un responsable du service R.H. et communication 	Agence du bénévolat / Zarabina = visualiser les compétences acquis		Moyen
Organiser des formations pour jeunes (p.ex animateur/trice) et promouvoir l'alimentation saine	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer des activités de vacances d'été (certificat A) - Mettre en place des formations pour babysitting organisées par la commission sociale - Mettre en place des formations et des ateliers cuisine pour enfants et adolescents 	<ul style="list-style-type: none"> - Collège échevinal - Commission jeunesse et sociale - Maison des jeunes 			Moyen
Former les jeunes à la citoyenneté et à la participation sociale	<ul style="list-style-type: none"> - Établir des séances d'échange (sur des sujets d'actualité : logement, formation, emploi, pandémie, guerres, violences, engagement politique, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Collège échevinal - Commission jeunesse - Maison des Jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> - SNJ - Politiciens.nes 		Moyen

La commune s'engage dans les limites de ses compétences de promouvoir l'égalité dans les domaines de l'éducation et de la formation continue.

Ainsi elle mènera des actions de prévention sur la thématique des préjugés, des pratiques, des expressions verbales et des images fondées sur la supériorité ou l'infériorité en fonction de la couleur, de l'origine ethnique, de la culture ou de la classe sociale de chaque individu.

Objectifs	Actions et mesures	Responsables	Partenaires	Délais	Ressources / Coûts
Intégrer les bases de la pédagogie sensible au genre dans le concept pédagogique des structures d'accueil et de la maison des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer des formations internes pour tous,tes les employés.ées - Réaliser un travail conceptuel au préalable avec un.e expert.e 	<ul style="list-style-type: none"> - Collège échevinal - Commission de l'égalité de chances - Responsable de la Maison relais - Responsables des crèches 	- Expert.e externe		Moyen à substantiel Expert.e pour le concept
Intégrer une pédagogie sensible au genre dans les structures d'accueil	- Former le personnel des structures d'accueil (et Maison des Jeunes) à la pédagogie sensible au genre	<ul style="list-style-type: none"> - Collège échevinal - Direction scolaire - Responsables de la maison relais, des crèches et de la maison des jeunes - Commission scolaire 	- MEGA		
Sensibiliser les enfants à l'égalité des femmes et des hommes, aux cultures et traditions de tout individu	- Organiser le projet « L'égalité des chances vue par les enfants »	<ul style="list-style-type: none"> - Collège échevinal - Commissions de l'intégration, sociale et de l'égalité des chances 	- MEGA		Faible

La commune s'engage dans les limites de ses compétences de promouvoir l'égalité dans les domaines de l'éducation et de la formation continue.

Ainsi elle mènera des actions de prévention sur la thématique des préjugés, des pratiques, des expressions verbales et des images fondées sur la supériorité ou l'infériorité en fonction de la couleur, de l'origine ethnique, de la culture ou de la classe sociale de chaque individu.

Objectifs	Actions et mesures	Responsables	Partenaires	Délais	Ressources / Coûts
Analyse des bâtiments et infrastructures communales, en vue d'une inclusion sociale et participation de la population locale	- Aménager de manière réactive toutes les infrastructures communales afin que la population locale puisse participer sans freins et indépendamment à la vie communale suivant le principe du « design for all »(loi du 07.01.2022)	- Collège échevinal - Commissions des bâtisses et de l'intégration	- Expert.e de la matière - Bureau d'études		Substantiel en fonction du devis posé par le bureau d'études
Soutenir l'inclusion sociale par la mise à disposition de logements à coûts modérés par l'octroi de conventions à des associations encadrant des personnes en difficulté.	- Mettre à disposition un logement de deuxième phase, par exemple, pour des femmes victimes de violence domestique, pour tout individu présentant un handicap intellectuel et nécessitant d'un logement encadré.	- Collège échevinal	Associations travaillant sur le terrain comme p.ex. APEMH, Réseau Psy ³		Substantiel

3 Réseau Psy est une association qui travaille avec des personnes souffrant d'une maladie psychique ou psychosociale.



ACTIVITÉS ESTIVALES

SERVICE DE L'ÉDUCATION ET D'ACCUEIL
(SEA DE ROESER ET BERCHEM)

17.07. - 04.08.2023



Article 14 : Santé

Article 15 : Soins et services sociaux



La commune s'engage en faveur d'une promotion de vie saine pour tout individu et s'engage à fournir des services sociaux de qualité à sa population locale.

Objectifs	Actions et mesures	Responsables	Partenaires	Délais	Ressources / Coûts
Promouvoir toute activité qui assure la santé de la population locale et des employés.es et soutenir des offres d'activité sportive pour tout individu	- Rendre visible les associations et les clubs travaillant dans le domaine du sport - Coordonner des actions de bien-être	- Collège échevinal - Coordinatrice/ sportif.ve	- Responsables maison relais, crèches et maison de jeunes		Moyen
	- Établir un programme annuel des activités sportives pour les enfants et adolescents	- Collège échevinal - Coordinatrice/ sportif.ve	- Commission jeunesse - Maison de jeunes		Moyen
	- Établir programme de sport 55+ et favoriser un réseau d'information	- Collège échevinal - Coordinatrice/ sportif.ve - Service communication - Commission sociale	- Commission sociale - Club Senior Eist Heem - Gero-Kompetenz-zenter		Faible
	- Encourager l'action sportive dans les crèches, maison relais et maison de jeunes - Mettre en place des formations pour le personnel encadrant	- Collège échevinal - Coordinatrice/ sportif.ve	- Service Formations du SNJ - Autres		Moyen
	- Offrir des activités sportives pour enfants par le biais de la LASEP	- Collège échevinal - Coordinatrice/ sportif.ve	- MR		Faible

La commune s'engage en faveur d'une promotion de vie saine pour tout individu et s'engage à fournir des services sociaux de qualité à sa population locale.

Objectifs	Actions et mesures	Responsables	Partenaires	Délais	Ressources / Coûts
Assurer que tout individu bénéficie d'un accès égal aux installations et activités sportives et encourager la mise en place d'une vision non-stéréotypée au sein des associations locales	<ul style="list-style-type: none"> - Offrir un prix d'encouragement pour les associations - Organiser des séances de discussions et d'échanges avec toutes les associations locales 	<ul style="list-style-type: none"> - Collège échevinal - Coordinatrice/ sportif.ve 			Faible
Assurer l'engagement et la responsabilité à mettre en pratique une alimentation saine et l'exercice physique tout en reconnaissant les besoins différents de chaque individu	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une charte de qualité et des normes concernant les repas en cantine, les collations servies lors des évènements organisés par la commune 	<ul style="list-style-type: none"> - Collège échevinal - Secrétariat communal - Service communication 	<ul style="list-style-type: none"> - Expert .e - Responsables de la maison relais, Club Senior Eist Heem 		Faible
Établir une charte de bonnes pratiques et de qualité des acteurs externes concernant les mesures et les services visés à soutenir les personnes dépendantes et des soignants familiaux	<ul style="list-style-type: none"> - Garantir un service « repas sur roues » de qualité - Maintenir un service téléassistance 24h/24h - Promouvoir l'aide à domicile - Créer des services d'aide de proximité - Informer les adresses de consultance et d'entraide pour personnes soignantes 	<ul style="list-style-type: none"> - Collège échevinal - Service communication 	<ul style="list-style-type: none"> - Acteurs externes 		Faible
Garantir une prise en charge médicale équitable des services médicaux locaux	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des conférences et des échanges sur les différentes pathologies selon le genre comme p.ex. le cancer de la prostate, le cancer du sein,... 	<ul style="list-style-type: none"> - Collège échevinal - Commission sociale 	<ul style="list-style-type: none"> - MEGA - InfoMann - Femmes en détresse 		Faible

La commune s'engage en faveur d'une promotion de vie saine pour tout individu et s'engage à fournir des services sociaux de qualité à sa population locale.

Objectifs	Actions et mesures	Responsables	Partenaires	Délais	Ressources / Coûts
Communiquer les adresses des services d'informations et d'aides sociales pour enfants, adolescents, jeunes adultes et adultes.	- Actualiser et simplifier la communication et l'information sur le site web et les brochures	- Collège échevinal - Service communication - Secrétariat communal	- Office social - Commission sociale		Faible à moyen
	- Organiser des ateliers d'estime de soi et d'autodéfense - Établir un groupe de travail qui s'échange sur la santé psychique et sexuelle	- Collège échevinal, - Commission sociale - Maison de jeunes	- Oxygène, - PSY-jeunes, - Planning PSYea, - Kanner a Jugendtelefon		Moyen

RÉISERBANN
d'Réiser Gemeng

D'Gemeng Réiser an Zesummenaarbecht mat der Sozialkommissioun invitéieren op de

La commune de Roeser en collaboration avec la commission sociale invitent à la

Réiser Gesondheetsdag
Journée de la santé

WÉINI? SAMSCHEG, DEN 18. MÄERZ 2023
QUAND? SAMEDI, LE 18 MARS 2023

WOU? SALL FRANÇOIS BLOUET AN DER RÉISER GEMENG
OÛ? SALLE FRANÇOIS BLOUET DANS LA MAISON COMMUNALE

Vun 13:30 bis 18:00
de 13h30 à 18h00

Infostänn, Workshops a Konferenzen zesumme mat de Partner:

Stands d'information, ateliers et conférences avec les partenaires:

Logos of partners: HELLE BIEREN, Pilsener, SUIFOA, d'LIGUE, verbandskësch, Pilschier Projé, alzheimer.

Article 16 : La garde des enfants



La commune met en place des structures d'accueil de qualité afin de permettre aux parents de concilier leur vie professionnelle, politique et privée.

Objectifs	Actions et mesures	Responsables	Partenaires	Délais	Ressources / Coûts
Soutenir l'analyse des besoins des structures de garde (crèche et MR) afin de garantir une prise en charge de qualité	- Réaliser une analyse du développement de la commune et des besoins futurs	- Collège échevinal	- Expert.e		Moyen à substantiel = Expert
Mettre en place des structures de qualité manquantes pour la petite enfance, la maison relais et la maison de jeunes et adapter les règlements d'ordre intérieur aux besoins actuels.	<ul style="list-style-type: none"> - Adapter les plages horaires structures d'accueil communales aux besoins des familles - Contrôler et adapter, avec les responsables des structures, le règlement d'ordre intérieur afin de garantir une équité (par ex. trouver des alternatives et solutions aux questionnements suivants : Pourquoi exclure un enfant d'une structure d'accueil d'une femme enceinte ? Comment soutenir un individu se trouvant dans un processus de recherche d'emploi ou réalisant une formation d'insertion socio-professionnelle avec une de garde adaptée pour son/ses enfant/s ? - Revoir et analyser les plages horaires de la maison de Jeunes en tenant compte des besoins actuels des parents et des jeunes - Promouvoir l'éducation linguistique pour les enfants non luxembourgeois par la mise en place de projets innovants 	<ul style="list-style-type: none"> - Collège échevinal - Service du personnel 	- Responsables de la maison relais, des crèches et de la maison des jeunes		Substantiel = coût du personnel Substantiel = création de disponibilités
Promouvoir de la présence équitable des genres dans l'éducation des enfants	- Engager, de préférence, un nombre équitable de femmes et d'hommes dans tous les services de garderie de la commune	<ul style="list-style-type: none"> - Collège échevinal - Service du personnel 	- Délégués.ées du personnel		Néant

La commune met en place des structures d'accueil de qualité afin de permettre aux parents de concilier leur vie professionnelle, politique et privée.

Objectifs	Actions et mesures	Responsables	Partenaires	Délais	Ressources / Coûts
Établir des critères de qualité pour les entreprises privées de garde d'enfants actives au sein de la commune	Distribuer à chaque entreprise privée de garde d'enfants les volontés de la commune d'avoir une garde d'enfants de qualité – plurilingues – promouvant une éducation à l'égalité de chaque individu	- Collège échevinal - Commissions sociale et jeunesse	- Responsable de la maison relais et des crèches		Néant
Améliorer les services de garde d'enfants malades	- Discuter avec des partenaires comment renforcer, par ex., le service « Krank Kanner doheem » - Créer un service de bénévolat (Grand-mère – Grand-père – Leih-Oma – Leih-Opa)	- Collège échevinal - Commission sociale	- Service « Krank Kanner doheem »		Moyen
Faciliter le réemploi des personnes	- Mettre à disposition des places d'urgence dans les structures d'accueil	- Collège échevinal - Commissions sociale et de l'égalité des chances			Substantiel = frais du personnel supplémentaire et des structures



Article 19 : Le logement



La commune s'engage en faveur de l'accès au logement pour l'ensemble de la population locale.

Objectifs	Actions et mesures	Responsables	Partenaires	Délais	Ressources / Coûts
La commune s'engage, à moyen terme, de remédier aux problèmes rencontrés actuellement par les jeunes habitants au sein de la commune et de promouvoir la construction locale d'habitations à bon marché.	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse des besoins en logements sociaux et logements à coup modérés - Augmenter le nombre de logement mise à disposition - Mettre à disposition les terrains communaux et acheter éventuellement de terrains privés 	<ul style="list-style-type: none"> - Collège échevinal - Commission des bâtisses et de la circulation 	<ul style="list-style-type: none"> - Expert.e du développement communal 	10-20 ans	Moyen
Mettre à disposition un bien de colocation	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir la colocation locale - Établir une charte de colocation 	<ul style="list-style-type: none"> - Collège échevinal - Commission des bâtisses, de la jeunesse et sociale 			Néant
Favoriser de nouvelles formes d'habitation comme p.ex. « Tiny House »	<ul style="list-style-type: none"> - Initier une recherche de terrain et de l'aménagement technique et sanitaire possible - Revoir le règlement communal des bâtisses en vue d'une réglementation adaptée et flexible 	<ul style="list-style-type: none"> - Collège échevinal - Commissions des bâtisses, de la jeunesse et sociale 	<ul style="list-style-type: none"> - Tiny House community Luxembourg - Maison de la transition - Centre of Ecological Learning (CELL) 		Substantiel
Promouvoir les logements pour les familles monoparentales	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des réunions régulières entre les acteurs sociaux et les acteurs politiques concernés - Définir les priorités et les conditions d'octroi 	<ul style="list-style-type: none"> - Collège échevinal - Commissions sociale et de l'égalité des chances 	<ul style="list-style-type: none"> - SNHBM - Fonds de logement - Office social commun 		Moyen

Article 22 : La violence sexuée

Théâtre-forum sur le sujet de la violence domestique

Organisé par le MEGA (Ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes) en collaboration avec le Collège échevinal, le conseil communal et la commission pour l'Égalité des chances de Roeser.

- Le 22.04.2022 à 19h dans la salle «François Blouet», Adresse: 40 Grand-Rue, L-3394 Roeser
- Théâtre gratuit en LU & FR
- Inscriptions par téléphone au 621 457 702 ou par mail à relationspubliques@roeser.lu jusqu'au 19.04.2022

Le théâtre aura lieu en présence de Madame Taina Bofferding, Ministre de l'Égalité entre femmes et hommes.

HELPLINE VIOLENCE DOMESTIQUE - 2060 1060
violence.lu



violence.lu



La commune s'engage activement dans la lutte contre la violence sexuée.

Objectifs	Actions et mesures	Responsables	Partenaires	Délais	Ressources / Coûts
Favoriser l'engagement proactif et créer des solutions pour reloger des victimes de violence sexuée	- Mettre à disposition des associations pour victimes de violence des logements à coûts modérés (Article 9)	- Collège échevinal	- MEGA - Fond de logement - SNHBM		Moyen
Fournir une information publique sur les secours et les démarches d'urgence possibles dans les langues véhiculées au sein de la commune	- Réaliser un dépliant informant les différentes formes de violence domestique et soumettre les adresses importantes, les numéros d'urgence (<i>Police, helpline violences domestiques, ...</i>)	- Collège échevinal - Commission de l'égalité des chances, sociale et d'intégration	- Femmes en détresse (Visavi, SAVVD ⁴ et SAVTEH ⁵) - PSEYea		Moyen
Promouvoir des campagnes de sensibilisation destinées à la population	- Soutenir la « Orange Week » et organiser des séances de théâtre autour de la violence sexuée	- Collège échevinal - Commission égalité	- CNFL - MEGA		Moyen
Soutenir des actions et des associations contre l'excision et les violences contre les femmes pendant des conflits armés	- Organiser une journée de sensibilisation contre l'excision et les violences de guerre contre hommes et femmes, p.ex. en réalisant une exposition artistique, une conférence, une lecture d'un livre (ex. Waris DIRIE « <i>Fleur du dessert</i> »), une projection d'un film (ex. Moolaadé « <i>A mots couverts</i> ») - Organiser un concert de bienfaisance	- Collège échevinal - Commissions de l'égalité des chances, sociale, de la jeunesse et de la culture	- Fondation Raoul Follereau - Unicef - Padem - DR Denis Mukwege - Celine Bardet : we are not weapons for war		Moyen

4 SAVVD : service d'assistance aux victimes.

5 SAVTEH : service d'aide aux victimes de la traite des êtres humains.



Editeur :

Administration communale ROESER

40, Grand-Rue ~ L-3394 Roeser

Tél. : 36 92 32 - 1

www.roeser.lu ~ info@roeser.lu